

MAIRIE DE LAPEYROUSE-FOSSAT

« Construction d'une salle multisport »

C.C.T.P

Cahier des Clauses Techniques Particulières

LOT N°08-CARRELAGE/FAÏENCE

Dossier établi par :
Les Ateliers d'Architecture de Puech Autenc
Lazare MOUGEL Architecte DPLG
Lieu-dit Puech Autenc 81350 ANDOUQUE
Tel : 05 63 47 19 49
Port : 06 01 94 89 97
Mail : mougel.lazare@neuf.fr

Phase : PRO
Date d'émission : 31/07/2019
Version : A

TABLES DES MATIERES

1. PRESCRIPTIONS GENERALES.....	3
1.1 DEFINITION DES TRAVAUX.....	3
1.2 OFFRE DE L'ENTREPRISE.....	3
1.3 LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT.....	3
1.4 LIMITES DES PRESTATIONS.....	3
1.5 TEXTES CONTRACTUELS.....	3
1.6 ACCEPTATION DES SUPPORTS.....	3
1.7 CONTENU DES TRAVAUX.....	4
1.8 STOCKAGES DE MATERIAUX.....	4
1.9 QUALITE DES OUVRAGES.....	4
1.10 DOCUMENTS A FOURNIR.....	4
2. DESCRIPTIONS DES OUVRAGES.....	4
2.1 SOLS INTERIEURS.....	4
2.1.1 Ragréage P3.....	4
2.1.2 Carreaux collés standard.....	5
2.1.3 Plinthes assorties.....	5
2.1.4 Carreaux collés anti-dérapant (Vestiaires).....	5
2.1.5 Carreaux scellés anti-dérapant avec forme de pente (Douches).....	5
2.1.6 Plinthes assorties (Vestiaires/Douches).....	5
2.1.7 Barre de seuil aluminium.....	5
2.2 MURS INTERIEURS.....	5
2.2.1 Système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC).....	6
2.2.2 Faïence.....	6
2.3 DIVERS.....	6
2.3.1 Siphon de sol.....	6
2.3.2 Paillason.....	6

1. PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 DEFINITION DES TRAVAUX

Les travaux prévus au présent lot comprendront la fourniture et la mise en œuvre pour les prestations suivantes :

Sols intérieurs :

- Ragréage P3
- Carrelages collés standard
- Carrelages collés anti-dérapants
- Plinthes assorties
- Barre de seuil aluminium

Murs intérieurs :

- SPEC
- Faïence

Autres :

- Siphon de sol
- Paillason

1.2 OFFRE DE L'ENTREPRISE

Le marché est de type global et forfaitaire. Le quantitatif des ouvrages remis à titre indicatif n'est pas contractuel. Il sera vérifié avant remise de l'offre et signature du marché et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation ultérieure.

1.3 LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra prendre contact avec les adjudicataires des autres lots afin de convenir avec eux des dispositions communes à adopter en ce qui concerne la réalisation de leurs ouvrages respectifs. Les entrepreneurs se procureront toutes les pièces des autres corps d'état, notamment les C.C.T.P. et calendrier d'exécution, et ne pourront faire état de leur méconnaissance.

1.4 LIMITES DES PRESTATIONS

Sont dus l'évacuation complète des gravois et emballages des carrelages posés (fournis ou non par l'entreprise), **et le nettoyage complet et soigné des surfaces à la fin du chantier suivant les indications des fabricants de carrelages.**

1.5 TEXTES CONTRACTUELS

L'entreprise du présent lot devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'Art et les textes en vigueur au jour de la soumission, et notamment :

Selon les D.T.U., normes et plus particulièrement :

- D.T.U. 52.1 Revêtements de sol scellés
- D.T.U. 55 Revêtements muraux scellés
- NF P 61.101 Carreaux et dalles de céramique de sol et mur

et les cahiers des clauses spéciales y afférant.

Selon les normes françaises et plus particulièrement :

- N.F. P 61 302 à 341 - Carrelages - dallages.
- Selon les arrêtés et décrets et plus particulièrement :
- Le décret 65/48 du 8.1.65 portant règlement d'administration publique concernant la sécurité des travailleurs et notamment dans le Bâtiment et les Travaux Publics.

L'entreprise devra également respecter l'arrêté du 1er Août 2006, relatif aux personnes à mobilité réduite.

1.6 ACCEPTATION DES SUPPORTS

L'entreprise du présent lot devra avant tout commencement de travail, reconnaître les lieux, vérifier la planimétrie des sols et murs sur lesquels il a à effectuer ses ouvrages. Sa visite sera effectuée contradictoirement avec les entrepreneurs concernés : maçonnerie, plâtrerie et en présence du Maître d'Œuvre.

Il sera vérifié en plus de la planéité :

- La qualité des surfaces (siccité),
- L'altitude brute, par rapport à l'altitude finale à obtenir,
- La terminaison des poses de fourreaux ou traversées de plancher des autres corps d'état.

S'il y avait contestation, elle figurerait dans le CR du Maître d'Œuvre et seules les entreprises concernées devraient à l'entrepreneur de ce lot, les frais de remise en état ou de ragréage éventuels.

Toute absence de réception ou de réserve exprimée par l'entrepreneur du présent lot vaut tacite réception sans réserve et acceptation des supports en l'état.

1.7 CONTENU DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit :

- La présentation d'échantillons avant pose, pour validation du Maître d'ouvrage et du Maître d'Œuvre.
- Le nettoyage des supports avant le démarrage des travaux proprement dits,
- L'implantation des calepinages et des décors incorporés dans les ouvrages à la charge du présent lot,
- Les découpes et travaux de finition autour des poteaux, cloisons, bâtis, gaines, tuyauteries, etc...
- Les protections individuelles et collectives nécessaires,
- Le nettoyage après la réalisation des joints,
- La protection nécessaire avant, pendant et après la pose des revêtements jusqu'à la réception des travaux.

1.8 STOCKAGES DE MATERIAUX

L'entrepreneur devra obtenir l'accord du Maître d'Ouvrage et de Maître d'Œuvre pour le stockage des matériaux à l'abri des intempéries. Il devra tenir compte des surcharges admissibles dans les locaux utilisés. Les échantillons des matériaux seront soumis à l'agrément du maître d'Œuvre pour approbation.

1.9 QUALITE DES OUVRAGES

Il pourra être prélevé, en présence du Maître d'Œuvre, des échantillons d'ouvrages à des fins d'analyse. Dans le cas où les ouvrages seraient de qualité inférieure à celles précisées au marché, l'ensemble de la livraison serait refusé, y compris les quantités déjà posées.

1.10 DOCUMENTS A FOURNIR

En début de chantier :

- Fiches techniques des carrelages et faïences, colles, joints, baguettes...dont la fourniture est prévue au marché.

En fin de chantier

Dossier des ouvrages exécutés comprenant :

- Fiches techniques avec avis techniques et PV concernant le carrelage et la faïence mis en œuvre.
- Avis techniques favorables des colles et joints utilisés.

Les plans des ouvrages exécutés seront fournis en 3 exemplaires papiers et sous format informatique DWG version Autocad 2010. Les fiches techniques, notices...seront fournies en 3 exemplaires papiers et scannées en 1 seul fichier au format PDF.

2. DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

2.1 SOLS INTERIEURS

NOTA : les colles et joints devront bénéficier d'un avis technique en cours de validité. Les prestations incluent toutes coupes, formes de pente, raccords de siphons de sols...ainsi que les joints de fractionnement suivant réglementation en vigueur, et joints de dilation en continuité de ceux du gros œuvre.

2.1.1 Ragréage P3

DEFINITION : Ragréage de sol P3 avec un enduit auto lissant à base de liants hydrauliques agréé par avis technique du C.S.T.B sur dalle BA taloché fin. Le support sera parfaitement nettoyé avant application (tâche de peinture, laitance de ciment, croûte de plâtre, poussières...). Si le support est poreux ou lissé à l'hélicoptère l'entreprise du présent lot appliquera au préalable un primaire d'accrochage. L'application se fera à la taloche lisseuse dans le délai d'utilisation prévue par le fabricant pour que le produit soit

Les Ateliers de Puech Autenc - Lazare MOUGEL Architecte DPLG - Lieu-dit Puech Autenc 81350 ANDOUQUE - Tel : 05 63 47 19 49 -mougel.lazare@neuf.fr

parfaitement auto lissant sans coups de taloche apparents. Le ragréage correspondra au classement UPEC du revêtement de sol mis en œuvre soit 4 mm d'épaisseur (soit 6 kg/m²) pour un classement P3 (usage intense). **Avant toute intervention, le support sera réceptionné par l'entreprise.**

MODE DE METRE : au m².

DESTINATION : Voir nomenclature sur les plans et DQE.

2.1.2 Carreaux collés standard

DEFINITION : Carrelage grès cérame NOVOCERAM gamme évolution **format 447x447mm** ou équivalent technique et esthétique pose collée.

CLASSEMENT : U4 P4 E3 C2, R10

MISE EN OEUVRE : Pose collée sur ragréage P3 compté par ailleurs.

- Colle à deux composants (mortier-colle + émulsion de latex) CERMIDUR SYSTEME.

- Joints CERMIJOINT.

COLORIS : Au choix de l'architecte.

MODE DE METRE : au m².

DESTINATION : Voir nomenclature sur les plans et DQE.

2.1.3 Plinthes assorties

DEFINITION : Plinthes assorties pour les carrelages en pose collée.

MISE EN OEUVRE :

- Colle à deux composants (mortier-colle + émulsion de latex) CERMIDUR SYSTEME.

- Joints CERMIJOINT.

MODE DE METRE : au ml.

DESTINATION : Voir nomenclature sur les plans et DQE.

2.1.4 Carreaux collés anti-dérapant (Vestiaires)

DEFINITION : Carrelage **format 197x197mm** anti-glissance classement **R12C** gamme **Pavigrès 21** sur système d'étanchéité SPEC.

MISE EN OEUVRE : La prestation **comprend** la mise en œuvre d'un **système d'étanchéité SPEC** sous forme de natte ou pas à coller au ciment colle et bande de renfort avec pièces d'angle éventuelles. Application du ciment-colle avec un peigne (dents 3x3 ou 4x4 mm), marouflage de la natte et des pièces d'angle dans le ciment-colle en veillant à laisser les angles rentrants légèrement arrondis. La pose du carrelage peut se faire immédiatement après la pose de la natte.

COLORIS : Au choix de l'Architecte.

JOINT : Genre Weberjoint HR ou équivalent technique.

DESTINATION : Voir nomenclature sur les plans et DQE.

2.1.5 Carreaux scellés anti-dérapant avec forme de pente (Douches)

DEFINITION : Carrelage scellé **format 197x197mm** anti-glissance classement **R12C** gamme **Pavigrès 21** sur système d'étanchéité SPEC **compris forme de pente.**

MISE EN OEUVRE : La prestation **comprend** la mise en œuvre d'un **système d'étanchéité SPEC** sous forme de natte ou pas à coller au ciment colle et bande de renfort avec pièces d'angle éventuelles. Application du ciment-colle avec un peigne (dents 3x3 ou 4x4 mm), marouflage de la natte et des pièces d'angle dans le ciment-colle en veillant à laisser les angles rentrants légèrement arrondis. La pose du carrelage peut se faire immédiatement après la pose de la natte.

COLORIS : Au choix de l'Architecte.

JOINT : Genre Weberjoint HR ou équivalent technique.

DESTINATION : Voir nomenclature sur les plans et DQE.

2.1.6 Plinthes assorties (Vestiaires/Douches)

DEFINITION : Plinthes à talons assorties pour les carrelages en pose collée et scellée.

MISE EN OEUVRE :

- Colle à deux composants (mortier-colle + émulsion de latex) CERMIDUR SYSTEME.

- Joints genre Weberjoint HR ou équivalent technique.

MODE DE METRE : au ml.

DESTINATION : Voir nomenclature sur les plans et DQE.

2.1.7 Barre de seuil aluminium

DEFINITION : Barre de seuil aluminium anodisé collée, toutes sujétions de pose comprises.

MODE DE METRE : au ml.

DESTINATION : A tous changements de matériaux ou de type de carrelage.

2.2 MURS INTERIEURS

NOTA :

Les Ateliers de Puech Autenc - Lazare MOUGEL Architecte DPLG - Lieu-dit Puech Autenc 81350 ANDOUQUE - Tel : 05 63 47 19 49 -mougel.lazare@neuf.fr

31/07/2019 - Version A

page 5/6

Tous les angles saillants seront traités avec des **profilés muraux aluminium anodisé à bord droit ou à recouvrement** adaptées à l'angle des cloisons et à l'épaisseur des carreaux. **Le coût de fourniture et de pose des baguettes est implicitement inclus dans le prix de pose des faïences.**

2.2.1 Système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC)

DEFINITION : Système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) des supports de locaux humides type CERMICRYL de DESVRES.

MODE DE METRE : au m².

DESTINATION : Voir nomenclature sur les plans et DQE.

DIMENSION : Ht=100cm sur le Wc PMR, local technique. Ht=220cm sur les douches.

2.2.2 Faïence

DEFINITION : Fourniture et pose de faïence format **197x197mm** de la gamme **Pavigrès 21** ou équivalent technique et esthétique.

MISE EN OEUVRE :

- Primaire d'imperméabilisation genre CERMIFILM marque DESVRES (couleur orange) en une couche à passes croisées
- Colle des carreaux au mortier-colle genre CERMIPLUS SOUPLE, application suivant indications du fabricant
- Joints de largeur 3mm au mortier genre CERMIJOINT SM SOUPLE
- **Joint Weberjoint HR de largeur 3mm ou équivalent technique sur le WC/Douche, la zone de préparation et déballage**
- Joint silicone au jonctions faïence / carrelage

COLORIS : Au choix de l'Architecte.

MODE DE METRE : au m².

DESTINATION : Voir nomenclature sur les plans et DQE.

2.3 DIVERS

2.3.1 Siphon de sol

DEFINITION : Siphon de sol sous carrelage pour siphon de sol avec platine/grille inox poli brillant 150x150mm marque DELABIE ou équivalent référence 683001, garde d'eau 50 mm. Corps PVC sortie verticale Ø 40 (ou horizontale avec ajout d'un coude PVC). Hauteur réglable jusqu'à 85 mm avec rehausse.

DEBIT : 0,6 l./s (Valeur indicative). Le débit devra être adapté au type de locaux.

MODE DE METRE : à l'unité.

DESTINATION : Douche.

2.3.2 Paillason

DEFINITION : Fourniture et pose d'un paillason constitué de la façon suivante :

- Pose et scellement d'un cadre métallique en cornière aluminium dans l'épaisseur du carrelage, pour réservation, tous raccords compris.

- Tapis d'entrée de type TUFGUARD CLASSIC de SOLS SYSTEM ou similaire.

DIMENSIONS : 60x120cm.

MODE DE METRE : au m².

DESTINATION : Voir plans et DQE.

<p>A</p> <p>le.....</p> <p>Signature et cachet de l'entreprise précédée de la mention manuscrite</p> <p>« Lu et approuvé »</p>	<p>Nom de l'entreprise</p>
--	----------------------------